

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-075

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP TSA70011 DARDILLY Cedex et afin de garantir le bon déroulement des travaux de branchement gaz 232 rue de la Zone Artisanale à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera restreinte au droit des travaux 232, rue de la Zone Artisanale, et ce, **à compter du 11 avril 2023 et pour la durée des travaux estimée à 25 jours.**

ARTICLE 2 : une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP et notamment la pose de feux tricolores lorsque la circulation se fera en sens unique alternée.

ARTICLE 3 : Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP et prendra fin lors de son retrait.

ARTICLE 4 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à :l'entreprise SADE CGTH Lamblin TP et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 29 mars 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 29/03/2023
Le Maire
Frédéric DEVOS

